

- les conditions d'exemption relativement à l'exclusivité;
- les pénalités pour violation du contrat;
- une clause portant que les modalités et réglementations stipulées dans les tarifs de la conférence font partie du contrat;
- une clause portant que le contrat est assujéti aux diverses lois nationales applicables.

Lignes hors conférence. Les lignes hors conférence sont des compagnies maritimes indépendantes. Elles établissent leurs propres tarifs, horaires, contrats, ports d'escale, etc., sans être liées par des ententes conclues avec d'autres compagnies. À l'instar des lignes de conférence, les lignes hors conférence offrent un service régulier entre deux ou plusieurs ports.

b) Navires à la demande

Les navires à la demande ne suivent aucun horaire fixe et se rendent à tous les ports où ils peuvent trouver du fret. Ces navires sont presque toujours affrétés, qu'il s'agisse de charges complètes ou partielles. Les tarifs varient tous les jours et même, dans certains cas, toutes les heures.

c) Navires affrétés

L'affrètement est une opération très complexe. On recommande de demander l'avis d'un expert avant de conclure un contrat d'affrètement. Pour obtenir de l'information à ce sujet, communiquez avec la Fédération maritime du Canada, 300, Saint-Sacrement, bureau 326, Montréal (QC) H2Y 1X4; téléphone : (514) 849-2325; télécopieur : (514) 849-6992.

L'affrètement est un contrat de louage pour le transport d'une cargaison entière ou pour la fourniture d'un navire aux fins du transport de marchandises. Il en existe différents types :

Affrètement à temps : affrètement d'un navire donné, entièrement équipé en personnel et en matériel, pour une période déterminée;

Affrètement au voyage : affrètement d'un navire donné, entièrement équipé en personnel et en matériel, pour un voyage, quelle qu'en soit la durée;

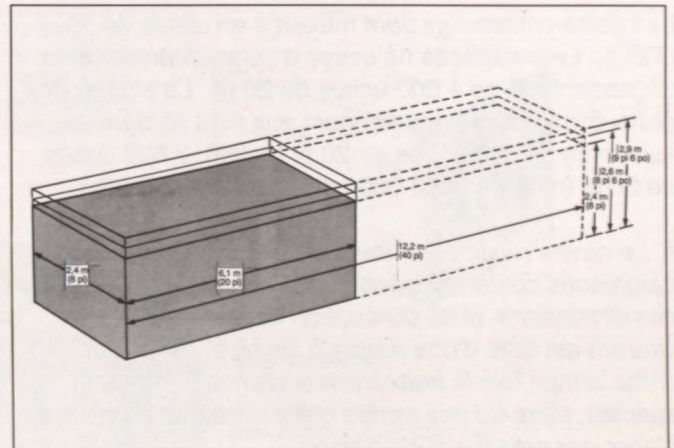
Affrètement coque-nue : affrètement du navire seulement; l'expéditeur l'équipe en personnel, en provisions, en combustible, etc.

3. Le matériel de transport maritime

a) Conteneurs maritimes

Un conteneur est une caisse de dimensions standard dans laquelle sont placées et arrimées des marchandises en vue de leur transport sous forme d'une seule grande unité de charge. Les dimensions normalisées par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) visent à garantir que tous les conteneurs maritimes satisfont aux divers règlements qui régissent le transport international des conteneurs, tout en facilitant les opérations intermodales.

Figure 2 : Dimensions standard des conteneurs



Dimensions standard des conteneurs (il s'agit des dimensions extérieures; les dimensions intérieures sont plus petites) :

Longueur : 6,1 m (20 pi) ou 12,2 m (40 pi)
 Largeur : 2,4 m (8 pi)
 Hauteur : 2,4 m (8 pi) ou 2,6 m (8 pi 6 po)
 ou 2,9 m (9 pi 6 po)

Il existe, en commerce international, de nombreux types de conteneurs pour le transport de marchandises de toutes sortes. Mis à part les conteneurs de type courant, on trouve des conteneurs à toit amovible, à toit ouvrant, des conteneurs plates-formes, frigorifiques, des conteneurs-citernes, des conteneurs pour le vrac et des conteneurs biothermes et ventilés.